

NOUVEAUX CONCOURS/NOUVELLE FORMATION

Quel impact sur la formation ?

Une réunion nationale a été organisée au siège du SNESUP le 12 juin 2019 pour identifier les impacts possibles de nouveaux concours en 2022 sur la formation. Après un état des lieux des éléments de cette réforme connus d'une part et prévisibles d'autre part (voir le diaporama <https://frama.link/3uDfkkAo>), il a été rappelé quels sont les objectifs de J.-M. Blanquer : *rationaliser, économiser, contrôler, sélectionner !*



JUIN-JUILLET 2019 | lettre réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Marie-France Le Marec, Michela Gribinski, Stéphanie Péraud-Puigsgur

Pour cela il emploie deux stratégies principales : instaurer la contractualisation dans le métier d'enseignant et accroître le formatage idéologique. La lutte contre cette politique ultra-libérale est difficile. Les collègues sont souvent épuisé-e-s et découragé-e-s par les dégradations successives de la FDE, se sentent isolé-e-s du fait des formes de travail imposées (destruction des équipes, hiérarchies nouvelles et imposées à l'encontre de la collégialité universitaire, dans laquelle des collègues sont appelés à exercer des responsabilités au service de la collectivité). Pourtant dans les conversations quotidiennes, lors des réunions, des assemblées générales, la conscience est vive de la gravité des mesures annoncées. Il est d'autant plus nécessaire d'asseoir notre volonté de ne rien lâcher :

- sur la liberté d'expression, les droits syndicaux, le rôle des élu-e-s, les compétences des instances ;
- sur les libertés universitaires, la liberté pédagogique reconnue par le code de l'éducation, sur ses pratiques de « concepteur d'enseignement ». La formation et l'enseignement ne sont pas des métiers d'exécution, d'application de consignes, de formatage...
- sur le statut de fonctionnaire et sa raison d'être dans notre service public.

Les échanges ont ensuite permis de mettre en évidence *quelques positionnements de principe* dans les futures "négociations". Nous n'attendons rien des concertations ministérielles qui se révèlent jusqu'à présent de pure forme, le ministère maintenant quoi qu'il en soit ses objectifs et méthodes, chaque réunion étant l'occasion d'annonces nouvelles, éventuellement contradictoires avec les discussions de la réunion précédente. Mais dans ce contexte il nous semble nécessaire de rappeler nos

positions, pour ne pas laisser au ministre la possibilité de dire que la réforme serait consensuelle !

En particulier, il est important de réagir sur certains points d'apparence "technique", qui traduisent en fait des choix idéologiques.

Par exemple, lors de la réunion du 28 mai, le ministère a lancé, sans le dire, un ballon d'essai pour créer deux voies d'accès au métier par concours. Comme toujours, l'administration Blanquer avance masquée : au nom de la prise en compte réaliste du fait que le master MEEF n'est pas la source unique des candidats au concours mais que ceux-ci proviennent aussi de masters strictement disciplinaires, il a étudié un système de mineure/majeure, qui permettrait de gommer ou réduire l'incidence de l'absence de formation professionnalisante. Ce faisant, il dévalorise les masters MEEF et déprofessionnalise le concours en affirmant le contraire ! On apprend lors de la concertation du 18 juin que cette piste serait maintenant abandonnée...

Nous souhaitons affirmer que :

- le concours doit rester le mode de recrutement des enseignant-e-s ;
- un même concours pour tou-te-s les candidat-e-s en formation initiale est un impératif d'égalité de traitement ;
- quelle que soit la diversité des parcours étudiants, il appartient aux candidats de se former pour répondre aux attentes d'un concours de recrutement à un métier donné, qui a ses exigences. Le master MEEF est la voie directe, d'autres parcours sont possibles, sous réserve de compléments de formation ;
- le concours doit servir à classer les candidat-e-s selon leur maîtrise d'outils pour enseigner (connaissance du système, connaissances disciplinaires et didactiques, compétences d'analyse) ;
- pour tout fonctionnaire stagiaire, la formation d'adaptation à l'emploi est nécessaire et doit se poursuivre dans de bonnes conditions. Réussir un concours, même avec une dimension professionnelle, ce n'est pas être immédiatement employable.

Le ministère veut, pour des raisons d'économies, "harmoniser" le nombre et la forme des épreuves des différents concours de recrutement des enseignant-e-s.

S'il paraît *a priori* judicieux de limiter le nombre d'épreuves pour tous les candidats, les masters attestant des compétences construites, il ne nous semble pas certain que toutes les disciplines d'enseignement doivent être soumises aux mêmes formats d'épreuve (disciplines littéraires/scientifiques, concours mono- ou pluri-

disciplinaires, filières générale ou professionnelle ou technologique ou d'ÉPS).

Le ministère veut instaurer une épreuve de type "entretien d'embauche".

Nous sommes résolument opposés à ce type d'épreuve qui entre en contradiction avec les principes mêmes d'un concours de la Fonction publique : l'anonymat doit garantir *l'égalité de traitement et la plus grande neutralité* face aux éléments de personnalité ou de parcours personnel et/ou socio-économique des candidat-e-s. Seules comptent les connaissances et les compétences construites pour l'exercice du métier. Le-la candidat-e n'a pas à "se" vendre, à communiquer sur lui-même, la personne ayant vocation à s'effacer derrière le professionnel, le fonctionnaire. Lors d'une épreuve de concours, un entretien peut porter sur l'institution dans laquelle le candidat postule de façon à mettre en évidence les connaissances scientifiquement fondées sur le système éducatif et son fonctionnement – en aucun cas sur le candidat de manière personnelle. La dimension "entretien d'embauche" se joue lors des épreuves de qualification professionnelle (pour la titularisation), avec des rapports "en considération de la personne", permettant d'éclairer la décision de l'employeur pour titulariser ou non un fonctionnaire stagiaire (et encore faut-il que seules les compétences « professionnelles » évaluées dans l'activité professionnelle soient évoquées à l'exclusion de toute autre remarque ou appréciation).

Le ministère veut distinguer des épreuves "académiques" et des épreuves "professionnelles".

Cette distinction n'est pas pertinente, les épreuves vérifient toutes des connaissances scientifiques : elles sont "académiques" et s'inscrivent dans le métier visé (dimension professionnelle). On peut privilégier des épreuves type "construction de séquence d'enseignement-apprentissage", analyse de documents exploitables dans une situation professionnelle (manuels, textes théoriques par exemple). L'analyse, la réflexion, la lecture critique outillées par la didactique sont des qualités à mobiliser (et elles sont développées quelle que soit la formation universitaire)...

Encore et toujours pour garantir la meilleure égalité de traitement, nous souhaitons des *jurys pluri-catégoriels* sans exclusive, que les membres du jury soient *formés* pour les épreuves qu'ils auront à juger, qu'il y ait une concertation sur les critères d'évaluation et que ces derniers soient explicites.

En attendant les décisions qui nous échappent mais qui vont transformer les choses, nous prévoyons une nouvelle réunion nationale de la FDE pour la rentrée. Il sera nécessaire de définir collectivement les modalités de résistance et de combat dans nos ESPÉ/INSPÉ et nos universités.

Première information : impossibilité dans l'état actuel de l'avancée des travaux, de fournir, avant le 2 juillet, un "*document récapitulatif des orientations validées*", comme cela avait été annoncé. La réunion du 2 juillet sera suivie d'une autre... Le document récapitulatif est reporté "à la rentrée".

Il est fait état de ce qui ressort du groupe de travail "interne" constitué par la DGRH l'Inspection générale, la CPU, le R-ESPE, la DGEIP..., et qui "double" les réunions avec les organisations syndicales – un "groupe de travail" qui ne donne lieu à aucun compte rendu diffusable...

Trois "*annonces*" par rapport aux discussions du 28 mai 2019 :

- abandon de l'idée de majeure/ mineure !
- deux épreuves d'admissibilité plus deux épreuves d'admission, dont on ne connaît pas encore les coefficients et pour lesquelles il pourrait y avoir des notes éliminatoires à l'écrit (comme aujourd'hui) mais aussi à l'oral, afin de préserver les « exigences » aussi bien du point de vue « disciplinaire » que « didactique » et « parce que tout n'est pas compensable » (*et du coup permettre que l'« entretien de motivation » noté au-dessous de la note éliminatoire ne puisse en aucun cas être compensé ?*)
- les termes « épreuves académiques » et « épreuves professionnelles » sont désormais remplacés par ceux d'« épreuves disciplinaires » et d'« épreuves didactiques » :

Ce qui donne pour les CAPES – c'est encore à l'étude pour le CAPÉPS et les CAPET – la même chose qu'aujourd'hui pour trois des épreuves, mais avec « des jurys formés à faire que les épreuves didactiques soient bien didactiques » et une « nouveauté » : l'épreuve de connaissance du système éducatif et de ses valeurs serait complétée par un « entretien de motivation », dont le jury accueillerait en son sein un responsable RH.

Ce qui donne pour le CRPE... la même chose qu'aujourd'hui : une épreuve de français et une épreuve de mathématiques (à chaque fois disciplinaire et didactique) à l'écrit. À l'oral : une épreuve « didactique » sans doute sur une « autre discipline » au choix, dans laquelle « il s'agirait de concevoir une séquence » (on ne sait pas si c'est à partir de documents fournis ou d'un dossier comme aujourd'hui) – l'ÉPS semble disparaître – et une « nouveauté » déjà évoquée plus haut.

« Pour que tout reste comme avant, il faut (donc) que tout change » ? Des « prototypes » de sujets devraient être fournis le 2 juillet 2019, qui devraient nous permettre d'apprécier les... « différences » entre l'existant et ce qui est ici proposé.

PARTICIPER AU CONGRÈS DU SNESUP, C'EST POSSIBLE !

Réunion du collectif FDE, mercredi 26 juin 2019

Pour discuter de la situation de la FDE, rendez-vous au congrès du SNESUP qui se déroule du 25 au 27 juin 2019 à l'ÉSPÉ de Paris, site des Batignolles, et plus particulièrement le *mercredi 26 juin 2019 à 14 h*. Pour faciliter notre communication, dans la FSU, vis-à-vis de nos syndiqué-e-s, il nous faut discuter de quelques points critiques pour l'avenir de la FDE et construire de nouveaux mandats : statut des étudiant-e-s de master par rapport aux stages, place et rôle des stages dans la formation, statut des AED, formation et articulation master/concours, gouvernance des INSPÉ.

RÉUNION NATIONALE FDE DE RENTRÉE : RÉSERVEZ LA DATE !

Les ministères n'avancent pas si rapidement qu'ils le voudraient peut-être, mais à la rentrée les grandes lignes des nouveaux concours devraient être assez claires. S'engagera alors pour nous, dans les ÉSPÉ-INSPÉ, le travail d'élaboration des nouvelles maquettes MEEF, compatibles avec ces (nouveaux?) contenus de concours, leur position, le référentiel "de formation" (annexe de l'arrêté master), etc. Sera-t-il possible pour des étudiant-e-s, de préparer un concours (épreuves écrites et orales), d'être en responsabilité de classes, de suivre une formation universitaire de haut niveau exigeant la rédaction d'un mémoire professionnel de recherche ?

La réunion nationale du 12 juin au SNESUP a confirmé l'importance d'échanger le plus largement possible sur la question de la formation, pour se préparer, au niveau

national, mais surtout local, aux discussions à venir. *Nous vous proposons donc dès à présent une réunion nationale de rentrée, le jeudi 26 septembre 2019 à Paris probablement au siège du SNESUP*, ouverte à tout-e-s les collègues intervenant dans la FDE.

LE TERRAIN, LES ÉCONOMIES ET LA PRÉCARITÉ

Quand le ministre Blanquer ne jure que par le « terrain », mais fait les économies au plus simple, à savoir récupérer les temps partagés pour les ÉPLE, développer les vacataires encore plus précaires ! Chimère ? *Que nenni*. Pour en donner un exemple, significatif, ce courrier adressé ces jours-ci aux formateurs-ices à temps partagé de l'ÉSPÉ de Montpellier par son directeur.

Extraits : *"Vous bénéficiez depuis plusieurs années ou vous avez été informé-e que vous devriez bénéficier d'une décharge (en fraction d'Équivalent Temps Plein) pour l'année 2019-2020, afin d'intervenir comme formateur ou formatrice à la Faculté d'Éducation à la rentrée prochaine. Depuis plusieurs années, ces propositions reposaient sur un accord tacite avec le rectorat dans le cadre des actions que nous réalisons en formation continue. Je viens d'être informé que le volume d'ETP serait fortement réduit pour la rentrée prochaine. Nous ne sommes donc plus en mesure de maintenir notre proposition. J'ai totalement conscience du sentiment d'injustice que vous pouvez éprouver comme des difficultés que cette situation implique vis-à-vis de votre établissement. Je vous prie d'excuser les membres de l'équipe de direction qui ne sont en rien responsables de cette situation."* [sic !]

Le Congrès national d'orientation du SNESUP est aussi l'occasion de prendre contact. Si vous souhaitez participer aux travaux du collectif FDE ou intégrer le collectif restreint, n'hésitez pas à vous manifester et à venir en discuter avec nous tout au long du congrès.